

## MÉTIER... ÉLECTRICIEN

Cette fiche décrit les principales formations de niveau V inscrites au RNCP permettant d'exercer le métier d'électricien, ainsi que les tendances actuelles de l'emploi et ses perspectives.

### ► LE MÉTIER D'ÉLECTRICIEN

**Descriptif** : l'électricien d'équipement ou du bâtiment réalise des travaux d'installation électrique basse tension (courants faibles et courants forts) : chargé d'installer les fils et les câbles électriques, il relie tous les équipements au réseau électrique et assure leur mise en service. Il peut également effectuer des travaux de dépannage et de maintenance. Sur les gros chantiers, il s'appuie sur des plans et schémas fournis par les architectes et les ingénieurs. Il peut travailler sur des chantiers de construction ou de rénovation.

Selon ses compétences, il peut raccorder des équipements informatiques ou téléphoniques, du matériel domotique, des systèmes de vidéosurveillance ou d'alarme, ou encore des installations de chauffage, de climatisation, d'éclairage.

Une habilitation aux risques électriques est obligatoire pour exercer en tant que salarié. Elle est délivrée par l'employeur.

**Principaux lieux d'exercice** : entreprises artisanales spécialisées, PME, entreprises générales d'électricité, agences de travail intérimaire, sites industriels, collectivités locales et territoriales, centres commerciaux. Les petites entreprises et les artisans sont surtout présents sur le marché de l'habitat, les grandes entreprises dans l'industrie, le tertiaire et les réseaux de communication.

**Rémunération** : salaire brut mensuel débutant : 1 458 €

**Types de contrats** : 37 % CDI, 35 % intérim, 28 % CDD (dont presque la moitié en CDD de moins de 3 mois).

**Qualités requises** : être méthodique, rigoureux et habile, avoir des capacités d'adaptation aux nouveaux matériels et technologies, être réactif et avoir le sens de l'initiative, avoir un bon relationnel, être disponible, avoir une bonne condition physique et ne pas avoir le vertige.

**Conditions de travail** : exposition aux risques professionnels et aux nuisances. Equipement de protection obligatoire (chaussures, gants...). Dépassements et changements d'horaires possibles selon les chantiers. Déplacements fréquents sur différents chantiers.

**Possibilités d'évolution** : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, artisan. L'électricien peut aussi s'orienter vers le travail en bureau d'études ou des activités commerciales. Des spécialisations sont possibles en gestion des équipements, thermique, énergies renouvelables, automatismes, communication ou sécurité incendie par exemple. Un niveau bac à bac + 2 peut être exigé selon les spécialités et les secteurs.

### ► TENDANCES DE L'EMPLOI

#### ► Données clés (chiffres 2014)

-La majorité des électriciens travaillent dans des entreprises artisanales et des PME (petites et moyennes entreprises) : 85 % des entreprises du secteur de l'électrotechnique emploient moins de 6 salariés.

-52 300 électriciens en 2014 (- 10 % depuis 2011), dont 9 700 en Île-de-France (- 5,3 %)

-Un âge moyen relativement bas : 37,5 ans (4 points en-dessous de la moyenne du BTP). Cependant, le métier attire moins de jeunes (- 11 % par rapport à 2013, avec 13,3 % des effectifs) et les + de 55 ans progressent de 3 % (8,9 % des effectifs).

-Une profession très majoritairement masculine (98,5 %)

#### ► Zoom sur les artisans

Aujourd'hui, les artisans électriciens sont au cœur du bouleversement qui touche le secteur du bâtiment. Ils conseillent, fournissent et installent les systèmes de production d'électricité assurée par les énergies renouvelables (éolien, biomasse, hydroélectricité, photovoltaïque). Ce secteur est d'ailleurs en plein essor : il représente aujourd'hui 15 % de l'électricité produite en France et l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement est de 25 % en 2020.

Avec des compétences complémentaires en bâtiment ou en informatique, ils peuvent développer une activité en lien avec les nouvelles technologies et la domotique.

#### ► Perspectives d'emploi dans les années à venir

Le métier d'électricien du bâtiment est l'un des 16 métiers qui recrutent prioritairement dans la région. En effet, les chantiers du Grand Paris génèrent de forts besoins en main d'œuvre qualifiée. On estime à 50 000 le nombre d'emplois à pourvoir à l'horizon 2020 dans le secteur du bâtiment. Les électriciens comptent parmi les 10 métiers amenés à connaître le plus fort développement, notamment via l'installation des nouveaux compteurs EDF (Linky).

Dans les Travaux publics franciliens, l'impact des chantiers du Grand Paris est estimé à 29 000 nouveaux besoins d'ici à 2020. Les monteurs en réseaux de distribution électrique comptent parmi les 19 métiers en tension repérés : de 2 000 en 2015, ils devraient passer à 3 900 en 2020.

Avec les nouvelles exigences en termes d'efficacité énergétique issues du Grenelle de l'environnement, les bâtiments doivent répondre à de nouveaux critères de performance et de confort, tant dans le domaine des énergies renouvelables qu'en domotique ou en accessibilité. Ainsi, près de 50 000 emplois devraient être générés en France rien que pour les filières éco-électrique et fibre optique qui vont monter en puissance dans les prochaines années. L'enjeu est donc de former suffisamment de personnes ayant les compétences attendues afin de mener à bien ce projet.

► **LES PRINCIPALES FORMATIONS DE NIVEAU V (INSCRITES AU RNCP)**

► **CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques - Ministère de l'éducation nationale**

**Compétences visées** : intervenir sur les installations (tertiaire, habitat, industrie) qui concernent aussi bien l'énergie électrique que les courants faibles et informations (voix, données, images), sur les équipements industriels, sur les réseaux de distribution d'énergie électrique, dans le domaine des énergies renouvelables.

**Contenu de la formation** : Matières générales (mathématiques, sciences, histoire/géographie, français, EPS, communication technique) / Électrotechnique / Énergie électrique (production, transport, distribution, utilisation) / Installations et équipements électriques / Installations communicantes (courant faible : alarmes, interphones, sécurité, domotique...) / Sécurité au travail / Lecture de plans, schémas électriques, dessin technique.

**Prérequis** : niveau collège

**Début de formation** : entre septembre pour les parcours longs et janvier pour les parcours courts

**Réduction de parcours possible** : oui, en fonction de l'expérience professionnelle et du niveau d'études des candidats. Ils peuvent notamment bénéficier de dispense des matières générales et/ou professionnelles sous certaines conditions.

**Durée réglementaire** : la durée réglementaire du stage en milieu professionnel est de 12 semaines, elle peut être réduite pour les candidats ayant au moins 6 mois d'expérience professionnelle dans le domaine.

**Durée moyenne proposée par les organismes de formation en 2015<sup>1</sup>** : Théorique : 746 h / Stage : 258 h

**Coût pédagogique moyen constaté en 2015<sup>1</sup>** : 13,8 €/h HT

**Taux de réussite 2014** : national 79 % (FC 86 %) / régional IDF 82 % (FC 99 %)

► **Titre professionnel électricien d'équipement - Ministère de l'emploi**

**Compétences visées** : CCP 1. Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation / CCP 2. Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires / CCP 3. Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels. Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.

**Contenu de la formation** : Fixer les matériels et les canalisations des circuits électriques des locaux / Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux tertiaires et industriels / Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux / Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux / Contrôler et mettre en service l'installation électrique des locaux.

**Prérequis** : niveau collège

**Début de formation** : tout au long de l'année

**Réduction de parcours possible** : oui, en fonction des CCP déjà acquis précédemment

**Durée réglementaire** : aucune

**Durée moyenne proposée par les organismes de formation en 2015<sup>1</sup>** : Théorique : 894 h / Stage : 123 h

**Coût pédagogique moyen constaté en 2015<sup>1</sup>** : 12,8 €/h HT

**Taux de réussite 2014** : national 82 % / régional IDF 71,5 %

► **OÙ SE FORMER ?<sup>2</sup>**

La base de données du Fongecif Ile-de-France référence 21 organismes de formation qui proposent ces formations en formation continue pour adultes.

**Vous voulez connaître les coordonnées des organismes de formation ? Consultez [Netformation](#), la base de données sur l'offre de formation du Fongecif Île-de-France !**

► **ALLER PLUS LOIN**

**SUR INTERNET :**

- Fiches RNCP : pour le CAP [2436](#), pour le TP [305](#)
- Fiche métier Pôle emploi (ROME) : [F1602](#)
- [Les liens utiles du Fongecif Ile-de-France](#) (390 - Mécanique, énergie, électrotechnique)

**A L'ESPACE PROJET :**

- Les ouvrages (390 - Mécanique, énergie, électrotechnique)
- Le Guide des ressources emploi (rubrique EEEL - Electricité • Electronique • Electrotechnique)
- Netformation : la base de données du Fongecif sur l'offre de formation.

 **AVANT D'ALLER PLUS LOIN DANS VOTRE PROJET**

► **Rencontrez des professionnels** pour comprendre la réalité du métier visé (avantages, inconvénients, conditions de travail,...).

► **Consultez des offres d'emploi** afin de connaître les exigences des employeurs, les types de contrats proposés (CDI, CDD, temps complet), l'expérience demandée.

1. Sur la base des organismes ayant fait l'objet d'au moins 5 financements en 2015.  
 2. Données issues de Netformation, base de données du Fongecif Île-de-France (02/2016).  
 3. Données issues d'une enquête réalisée en 2014 pour le Fongecif Île-de-France auprès de salariés étant sortis entre juin 2013 et juin 2014 suite à la prise en charge d'un CIF CDI, d'un CIF CDD ou d'une formation HTT.

**Sources du document :**  
**Partie métier** : MIP Louhans, CIDJ, Pôle emploi, Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique (FFIE)  
**Partie formation** : REAC du Ministère de l'emploi, CNDP, Base Reflet du Cereq  
**Partie emploi** : Observatoire des métiers du BTP, FFB, Contrat d'études prospectives 2015-2020 (FRTP Île-de-France, 2015), Objectif fibre, O'Défi, Capeb